



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 13 AVRIL 2026

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	34

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

**Avis de la Commune
de Yerres sur
l'adhésion de la
Commune
d'Abbéville-la-Rivière
à la compétence
Infrastructures de
recharge pour
véhicules électriques et
hybrides rechargeables
du SMOYS**

Etaient présents :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Olivier CLODONG (quitte la séance pour le point n° 4 relatif au CFU 2025), Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Carole PELLISSON, M. Denis ADAM, Mme Vannina ETTORI, M. Jean Paul REGEASSE, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoint au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Mme Gwendoline LE BOUIL, Conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté :

M. Maxence MAHEN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG

Secrétaire de séance : M. Jérémie LETORT

Reçu en préfecture
le 15/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260413-lmc111476H1-DE

Publication le 14/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/04/063

OBJET : Avis de la Commune de Yverres sur l'adhésion de la Commune d'Abbéville-la-Rivière à la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables du SMOYS

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Syndicat mixte Orge Yvette Seine (SMOYS), auquel la Commune de Yverres adhère, exerce notamment la compétence relative aux Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables dite IRVE,

CONSIDERANT que, par courrier en date du 4 mars 2026 le Président du SMOYS a informé la Commune que le Comité syndical réuni le 4 février 2026 a délibéré favorablement pour accepter l'adhésion de la Commune d'Abbéville-la-Rivière à cette compétence conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-18 et L.5211-20, cette extension de périmètre nécessitant l'accord des Collectivités membres,

CONSIDERANT que l'adhésion d'une nouvelle commune à une compétence d'un syndicat mixte constitue une extension de périmètre impliquant que chaque commune membre se prononce par délibération et qu'à défaut de réponse dans le délai imparti l'avis est réputé favorable et que l'accord doit être obtenu selon une majorité qualifiée comprenant soit deux tiers des assemblées délibérantes représentant plus de la moitié de la population soit la moitié des assemblées représentant au moins deux tiers de la population,

CONSIDERANT que la Commune d'Abbéville-la-Rivière a sollicité son adhésion à la compétence IRVE du SMOYS, par délibération en date du 2 juillet 2024, dans un contexte marqué par les objectifs nationaux de transition énergétique fixés notamment par la loi d'orientation des mobilités visant la fin des véhicules thermiques à horizon 2040 et par la nécessité de développer un maillage cohérent et accessible d'infrastructures de recharge, ainsi que par les orientations régionales et nationales en matière de déploiement de bornes publiques,

CONSIDERANT que le SMOYS a engagé une stratégie reposant sur un schéma directeur de déploiement des infrastructures sur une exigence de qualité de service et d'interopérabilité et sur une vision à moyen et long terme à horizon 2030 voire 2050,

CONSIDERANT que l'adhésion de la Commune d'Abbéville-la-Rivière à la compétence IRVE n'entraîne aucune participation financière obligatoire pour les Communes membres et permet de poursuivre le développement cohérent du réseau de bornes à l'échelle du territoire tout en renforçant l'efficacité du service public de la mobilité électrique et en contribuant aux objectifs de transition écologique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, étant précisé que cette adhésion n'interdit pas à la Commune de recourir à d'autres opérateurs pour l'implantation de dispositifs de recharge,

Reçu en préfecture
le 15/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260413-lmc111476H1-DE

Publication le 14/04/2026

CONSIDERANT que pour la Commune de Yerres, cette extension de périmètre présente un intérêt en ce qu'elle renforce la cohérence territoriale du réseau IRVE, consolide l'action du SMOYS en matière d'ingénierie et de déploiement et participe à une dynamique intercommunale favorable au développement durable sans générer d'impact financier direct,

CONSIDERANT que cette adhésion s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique et de développement des mobilités propres tout en ne générant aucune contrainte financière pour la Commune de Yerres et en contribuant à l'amélioration du service public à l'échelle du territoire,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique,

A l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Commune d'Abbéville-la-Rivière à la compétence IRVE du SMOYS et de valider, en conséquence, l'extension du périmètre du Syndicat.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN